

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

***L'An deux mil vingt-cinq, le 13 novembre, à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur
Didier ROUCHOUSE, Maire le 12 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la
présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.***

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

*Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, Mme
Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints, et M. Philippe CELLE,
conseiller municipal délégué.*

*M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Hervé BONHOMME, Mme Anne PICHON-
KELLY, Mme Karine PAULET, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE, M. François
AKAKO et M. Adrien DESSAILLY (jusqu'à la délibération 2025_11_05), Conseillers*

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. André SAGNOL pouvoir à

M. Antoine GERPHAGNON pouvoir à

Mme Rose Marie ABRIAL pouvoir à

Mme Manon GOURDY

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Florent PARET

Mme Delphine BONNET

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND

Mme Laetitia SABATIER

M. Adrien DESSAILLY (à partir de la délibération 2025_11_06)

M. Matéo DUMAS-PEYRACHON

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine BERGER

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de gestion du fonds documentaire de la bibliothèque d'école élémentaire publique Germaine Tillion par la médiathèque

(Délibération 2025_11_09)

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Considérant que dans le cadre du développement de l'éducation à la lecture et de la promotion de la Littérature jeunesse, la médiathèque municipale a proposé son soutien pour l'animation et la gestion du fonds de documents à l'école élémentaire Germaine Tillion et que celle-ci souhaite en bénéficier.

Le projet de convention joint en annexe de la présente note de synthèse formalise les conditions de collaboration entre la commune et l'école élémentaire Germaine Tillion pour le soutien à la gestion du fonds documentaire de la bibliothèque d'école

Il prévoit que la commune s'engage à réaliser :

- La gestion du fonds documentaire à raison d'une heure hebdomadaire par une professionnelle de la médiathèque.
- Une action de co-animation à raison de trois heures hebdomadaires dans le cadre du Prix des Incorruptibles ou des Petits Champions de la Lecture sous forme d'ateliers.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de gestion du fonds documentaire de la bibliothèque d'école publique Germaine Tillion pour la médiathèque municipale, qui est joint à la présente délibération et autorise monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Membres en exercice	27
Présents	17
Représentés	4
Votants	21

Quorum	14
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	21

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le :
et publication sur le site internet
de la Mairie le :

Pour Copie conforme le :
Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE